KAMOURASKA

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donnée par Mychelle Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Kamouraska que :

1. Lors de la séance extraordinaire du conseil tenue lundi le 22 septembre 2025, la municipalité a adopté le *Second* règlement 2025-03 concernant le Plan d'urbanisme de la municipalité.

1A. Lors de la séance extraordinaire du conseil tenue lundi le 22 septembre 2025, la municipalité a adopté le *Second* règlement 2025-04 concernant le règlement de zonage et les grilles de spécifications.

1B. Lors de la séance extraordinaire du conseil tenue lundi le 22 septembre 2025, la municipalité a adopté le *Second* règlement 2025-05 concernant le règlement de lotissement.

1C. Lors de la séance extraordinaire du conseil tenue lundi le 22 septembre 2025, la municipalité a adopté le *Second* règlement 2025-06 concernant le règlement de construction.

1D. Lors de la séance extraordinaire du conseil tenue lundi le 22 septembre 2025, la municipalité a adopté le *Second* règlement 2025-07 concernant l'administration des règlements d'urbanisme.

1E. Lors de la séance extraordinaire du conseil tenue lundi le 22 septembre 2025, la municipalité a adopté le *Second* règlement 2025-0a tarification des services en urbanisme.

1F. Lors de la séance extraordinaire du conseil tenue lundi le 22 septembre 2025, la municipalité a adopté le *Second* règlement 2025-09 visant à modifier le règlement 1999-03 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de préciser le territoire d'application.

2. Avis public est en outre donné que les règlements identifiés ci-haut (2025-03 à 2025-09) sont déposés au bureau de la greffière-trésorière situé au Centre communautaire de Kamouraska sis au 67, avenue Morel à Kamouraska où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'affaires du bureau soit entre 8H30 et 15H30 et ce, du lundi au jeudi. Toute personne intéressée pourra s'adresser au bureau municipal et sur le site Internet de la municipalité où les règlements sont disponibles.

Adoption des règlements le 22 septembre 2025.

DONNÉ À KAMOURASKA CE 24e JOUR DE SEPTEMBRE 2025.

Mychelle Lévesque, Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Mychelle Lévesque, greffière-trésorière de la municipalité de Kamouraska, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil le 24 septembre 2025 entre 10H30 et 15H30.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 22 septembre 2025.

Mychelle Lévesque, Greffière-trésorière